



## Modification salaire sans accord

Par **arno**, le **18/05/2012** à **15:19**

Bonjour,  
je travaille a ce jour dans une societe depuis janvier 2011 en tant que technicien depuis 3 mois mon poste a évoluer en responsable technique avec avenant au contrat avec augmentation du salaire pour une periode d essais de 3 mois ces trois mois sont passee et a ce jour je viens de recevoir mon bulletin de salaire et il mon repasse technicien avec le salaire anterieure donc diminué on t il le droit sans accord ou autres merci de vos réponse rapide

Par **pat76**, le **18/05/2012** à **15:42**

Bonjour

Vous n'étiez pas en période d'essai, mais en période probatoire qui ne s'est pas avérée concluante puisque vous avez retrouvé votre ancien poste.

Votre employeur est dans son droit de vous remttre à votre ancien poste de tecnicien avec le salaire que vous perceviez avant la période probatoire.

Par **pat76**, le **18/05/2012** à **16:23**

rebonjour

"pat76 pour info j ai signer un accord de modification pour mutation autre entreprise dont le pdg le meme  
consequense de ce transfert je passe responsable technique et annoncer au bout de ces trois mois moi meme ou le pdg decide de mettre fin a celle ci le salarier reprendra son ancien poste sans que cela constitue un prejudice que faire merci"

C'était un accord de mofication pour une mutation dans une autre entreprise du groupe avec une période probatoire afin de voir si vous étiez apte à prendre le nouveau poste?

Les bulletins de salaire étaient au nom de l'autre entreprise ou au nom de celle ou vous êtes retournée après la période probatoire?

Pour répondre, vous cliquez sur répondre après avoir tapez le message.